



Monsieur Marc Fesneau  
Ministre de l'Agriculture et  
de la Souveraineté Alimentaire  
78, rue de Varenne  
75007 PARIS

À Paris, le 20 janvier 2023

Monsieur le Ministre,

Au nom de nos organisations de protection des animaux, nous vous écrivons au sujet de la note de position<sup>1</sup> sur la révision du règlement sur la protection des animaux vivants durant le transport, à l'ordre du jour du Conseil des ministres européens « Agriculture et pêche » du 30 janvier prochain.

Nous avons pris connaissance de votre soutien à cette note de position, qui demande le maintien du transport d'animaux vivants vers les pays tiers, lequel pose de nombreux et graves problèmes de bien-être pour les animaux qui le subissent, y compris à cause de l'impossibilité de s'assurer de l'application de la législation européenne en dehors des frontières de l'Union. Nous regrettons cette prise de position.

Selon un sondage Ifop de 2017, 68 % des Français se déclarent opposés à l'exportation d'animaux d'élevage vivants hors de l'Union européenne et 89 % sont favorables à une limitation de la durée de transports d'animaux vivants à un maximum de huit heures<sup>2</sup>. En tenant compte de ces fortes attentes sociétales, et au regard des dernières connaissances scientifiques<sup>3</sup>, que vous appelez de vos vœux lors

<sup>1</sup> <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-5346-2023-INIT/en/pdf>

<sup>2</sup> Sondage Ifop pour CIWF France, Les Français et la réglementation sur le transport des animaux d'élevage, 2017.

<sup>3</sup> <https://www.efsa.europa.eu/en/news/more-space-lower-temperatures-shorter-journeys-efsa-recommendations-improve-animal-welfare>

de la réunion du Conseil AGRIFISH du 22 juillet 2022, nous vous exhortons à reconsidérer votre position et à soutenir les évolutions suivantes.

### **Exportations d'animaux vivants**

Les exportations d'animaux vivants en dehors de l'Union européenne devraient être considérées comme illégales selon l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne dans l'affaire C-424/13, qui juge que les dispositions du règlement 1/2005 sur la protection des animaux pendant le transport doivent être respectées jusqu'à l'arrivée des animaux à leur destination finale<sup>4</sup>. Le contrôle des dispositions du règlement européen n'est pas réalisé dans les pays tiers. Il n'est donc pas possible de garantir la protection des animaux transportés dans les pays tiers, au cours de trajets qui peuvent durer des centaines d'heures, comme votre prédécesseur, Julien Denormandie, le reconnaissait le 21 octobre 2020 en réponse à l'interpellation de plus de 30 députés par voie de questions écrites au gouvernement<sup>5</sup>.

La plupart des États membres qui exportent des animaux vivants, dont la France, exportent également des viandes et des carcasses. Cette activité économique peut donc être développée à la place du transport des animaux dans la mesure où les infrastructures afférentes (transport, conservation) existent déjà. Rappelons également que la France est le 4<sup>ème</sup> pays exportateur au monde de viande halal vers les pays de l'Organisation de coopération islamique (OIC) et est, en outre, le 1<sup>er</sup> fournisseur de bovins vivants de l'Algérie, qui importe par ailleurs, chaque année, quantité de viande certifiée halal en provenance d'autres pays.

Nous recommandons donc de remplacer progressivement l'exportation d'animaux vivants par l'exportation de viande, carcasses, semences et embryons.

### **Longs transports**

De nombreuses études montrent que les problèmes liés au transport s'aggravent avec la durée : épuisement, faim, soif, absence de repos, stress, immunosuppression... À chaque déchargement, l'animal transporté est exposé à des risques de blessures lors des manipulations et doit s'adapter à une nouvelle situation, à un nouvel environnement et éventuellement à un nouveau moyen de transport (état de vigilance, stress). Dès lors, il est absolument essentiel de limiter les temps de voyage entre le lieu de chargement et le lieu de destination finale, et de bannir les transports de longue durée, quel que soit le moyen de transport envisagé.

Le transport maritime expose par ailleurs les animaux à des contraintes spécifiques et à de grands risques de souffrances prolongées, en raison des fortes densités, de la durée importante des voyages, des conditions météorologiques qui peuvent être extrêmes, et de la vétusté des navires utilisés, qui sont d'ailleurs inadaptés au transport d'animaux pour la plupart.

La Fédération des vétérinaires d'Europe a déclaré à de multiples reprises que les « animaux devraient être élevés le plus près possible de leur lieu de naissance et abattus au plus près de là où ils sont

---

4

<https://curia.europa.eu/juris/document/document.jsf?docid=163872&mode=lst&pageIndex=1&dir=&occ=first&part=1&text=&doclang=FR&cid=355377>

<sup>5</sup> <https://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-30508QE.htm>

élevés »<sup>6</sup>. Le comité scientifique de la santé et du bien-être des animaux a recommandé qu'après un trajet de 8 heures maximum, les animaux devraient avoir une période de repos étendue<sup>7</sup>.

Dès lors, nous recommandons :

- d'interdire les longs transports d'animaux et de les limiter à 8 heures pour les bovins, ovins et porcs, et à 4 heures pour les volailles et lagomorphes, ainsi que pour les animaux en fin de carrière ;
- de remplacer progressivement les longs transports d'animaux vivants par le transport de viande, carcasses, semences et embryons, ce qui favoriserait la relocalisation d'activités d'engraissement et d'abattage au niveau local.

Durant le temps de transition, les navires-bétailiers et tout autre moyen de transport doivent être inspectés et approuvés par les autorités compétentes selon des normes de protection animale adaptées à chaque espèce.

### **Températures minimales et maximales**

La fourchette de températures autorisées dans les véhicules transportant des animaux vivants est large (de 5°C à 30°C), entraînant des disparités dans l'application de cette disposition par les États membres. L'EFSA note que les températures à l'intérieur des véhicules ne devraient pas excéder la température critique supérieure pour chaque espèce, qui est estimée à 25°C pour les bovins, équidés et porcs, et 22°C pour les truies<sup>8</sup>. Elle souligne également que le taux d'humidité a un effet sur le stress thermique des animaux. Nous demandons donc de définir des seuils de température minimum et maximum, combinés au taux d'humidité, et spécifiques à chaque espèce transportée. De nombreuses recommandations ont également été faites en ce sens par la DG SANTE de la Commission européenne dans ses guides de bonnes pratiques concernant le transport d'animaux.

### **Densités et espaces disponibles**

Les normes actuelles en matière d'espace disponible pour chaque animal au cours du transport ne sont pas assez précises, entraînant des différences d'interprétation de la réglementation. Nous recommandons d'adopter une approche plus précise et objective, telle que proposée par les récents avis scientifiques de l'EFSA<sup>9</sup>. Les volailles et lagomorphes devraient être transportés dans des conteneurs adaptés à chaque espèce<sup>10</sup>.

### **Animaux vulnérables**

---

<sup>6</sup> [https://www.fve.org/cms/wp-content/uploads/fve\\_08\\_016\\_transport.pdf](https://www.fve.org/cms/wp-content/uploads/fve_08_016_transport.pdf)  
<https://www.fve.org/cms/wp-content/uploads/065-Long-distance-transport-of-livestock-Final.pdf>  
[https://www.fve.org/cms/wp-content/uploads/007-Long-distance-transport-of-livestock\\_final.pdf](https://www.fve.org/cms/wp-content/uploads/007-Long-distance-transport-of-livestock_final.pdf)

<sup>7</sup> [https://food.ec.europa.eu/system/files/2020-12/sci-com\\_scah\\_out71\\_en.pdf](https://food.ec.europa.eu/system/files/2020-12/sci-com_scah_out71_en.pdf)

<sup>8</sup> EFSA AHAW Panel (EFSA Panel on Animal Health and Welfare); Scientific Opinion on the welfare of animals during transport <https://doi.org/10.2903/j.efsa.2022.7404>

<sup>9</sup> EFSA AHAW Panel (EFSA Panel on Animal Health and Welfare). Scientific Opinion on the welfare of small ruminants during transport. *EFSA Journal* 2022; 20( 9):7404, 101 pp. <https://doi.org/10.2903/j.efsa.2022.7404>

EFSA AHAW Panel (EFSA Panel on Animal Health and Welfare); Scientific Opinion on the welfare of pigs during transport. *EFSA Journal* 2022; 20( 9):7445, 108 pp. <https://doi.org/10.2903/j.efsa.2022.7445>

EFSA AHAW Panel (EFSA Panel on Animal Health and Welfare). Scientific Opinion on the welfare of equidae during transport. *EFSA Journal* 2022; 20( 9):7444, 113 pp. <https://doi.org/10.2903/j.efsa.2022.7444>

<sup>10</sup> EFSA AHAW Panel (EFSA Panel on Animal Health and Welfare). Scientific Opinion on the welfare of domestic birds and rabbits transported in containers. *EFSA Journal* 2022; 20( 9):7441, 188 pp. <https://doi.org/10.2903/j.efsa.2022.7441>

De nouvelles données scientifiques de l'EFSA<sup>11</sup> exposent le manque de considération de la réglementation pour les catégories d'animaux pour lesquels le transport peut constituer un risque encore plus important pour leur bien-être, comme les animaux non-sevrés et les femelles gestantes. Nous recommandons que les animaux gravides ayant atteint ou dépassé 40 % de leur période de gestation ne soient pas transportés, de même que les animaux ayant donné naissance depuis moins de 8 semaines et les veaux et agneaux non-sevrés de moins de 12 semaines<sup>12</sup>.

**Compte-tenu des éléments que nous évoquons ci-dessus, nous vous exhortons, Monsieur le Ministre, à tenir compte de la protection de plus d'un milliard d'animaux transportés au sein de l'Union européenne et au-delà chaque année. La révision de la réglementation européenne sur le transport d'animaux vivants doit prendre en compte les dernières connaissances scientifiques disponibles pour être alignée avec les objectifs de la stratégie « De la ferme à la table » et du Pacte Vert européen.**


Nous espérons que vous reconsidérerez votre soutien à cette note de position avant le 30 janvier prochain. Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.



Yvan Savy, Directeur de CIWF France



Christophe Marie, Directeur adjoint de la Fondation Brigitte Bardot



Brigitte Gothière, cofondatrice de L214



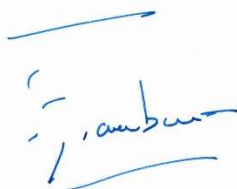
Louis Schweitzer, Président de La Fondation Droit Animal, Éthique et Sciences (LFDA)



Manuel Mersch, Président de l'Oeuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs



Elodie Gérôme-Delgado, Directrice de QUATRE PATTES France



Jacques-Charles Fombonne, Président de la SPA



Ghislain Zuccolo, Directeur général de Welfarm

<sup>11</sup> EFSA AHAW Panel (EFSA Panel on Animal Health and Welfare). Welfare of cattle during transport. *EFSA Journal* 2022; 20( 9):7442, 121 pp. <https://doi.org/10.2903/j.efsa.2022.7442>

<sup>12</sup>

[https://www.europarl.europa.eu/cmsdata/234714/Report\\_Velarde\\_Particular%20welfare%20needs%20in%20animal%20transport.pdf](https://www.europarl.europa.eu/cmsdata/234714/Report_Velarde_Particular%20welfare%20needs%20in%20animal%20transport.pdf)